



Registre d'état-civil

1839



premier feuillet
L. Boeberg

REGISTRE

Contenant *Un* *quatre* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES** et **DÉCÈS** de la Commune d *Armentières* pendant le cours de l'année 1839.

A Meaux, le *22* Décembre mil huit cent trente-huit.

P. N. Le Président
L. Boeberg

N. 1
Naissance
Mort
Françoise
Victoire
Eléonore
M. 1. 1. 1.

Le jour de ce jour, le deux Janvier à huit heures des Matins, devant nous Maire de la Commune d'Armentières, officier de l'état civil, et au jour le sieur François Victor Moret, âgé de vingt sept ans, demeurant à Meaux, Canton d'Armentières, lequel nous a présenté un enfant d'un sexe masculin né en son domicile hier premier présent Monsieur de Sausse à dix heures du soir, de son légitime mariage avec Victoire François Eléonore Sébastien la femme, âgée de vingt huit ans, auquel enfant il nous a déclaré donner les prénoms de (Françoise Victoire Eléonore) Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites en présence des sieurs Louis Barile Charpentier, âgé de trente cinq ans, et de Jean Louis Parisien âgé de quarante deux ans, tous deux tenus majeurs, demeurant

audit ammentier et à le Sieur Charpentier, ainsi
jeu de P. Profant, signé avec nous le présent acte
de Jean Victorin, nous a déclaré le Parisien, Parisien
de la interjelle suivant le loi; après lecture faite;

Victor Monet
Charpentier

Victorine
Maire

M. 2.
Mariage
Le Couste Louis
Widore, et
Molre Victorine
Louise
19 Janvier

L'an Mil huit cent quatre vingt et cinq, le quinze Janvier ou premier
du mois, par devant nous Joseph Augustin Victorin, Maire
et officier de l'état civil de la Communauté d'ocquerre, Canton
de Ligny sur orcy Arrondissement de Meaux département de
Seine et Marne; sont comparus pour contracter mariage
le Sieur Louis Widore le tertiaire, âgé de vingt quatre ans
quatre mois huit jours, Né en la Communauté d'ocquerre,
Seine Marne; le date du Sept Septembre Mil huit cent
quatorze, suivant l'Extrait de son acte de Naissance
à Paris delà rue gas Mousier Le Maire de la dite Communauté
d'ocquerre le date du onze présent Mois de Janvier
profession de Carrier demourant audit ocquerre; fils Minus
tant qu'un Mariage de Jacques François le Couste, Livreur,
et de Marie Elise Angélique de la Motte, sa femme
demourant audit ocquerre. Les père et mère ici présents
et consentans audit Mariage d'une part; et Demoiselle
Victorine Louise Molre, âgée de vingt quatre ans deux
mois, Né en cette Communauté le date du quinze Novembre
Mil huit cent quatorze. Comme il est constaté par
Nos registres civil de cette dite Communauté, profession de
Couturière demourant audit ammentier; Majeure
fille de Jean Louis Molre; Minus; et de Marie
Catherine Adélaïde Tobiche sa femme; demourant audit
ammentier; les père et mère ici présents et consentans
audit Mariage d'autre part; Esquels nous ont requis
de procéder à la célébration du Mariage projeté entre
et dont les publications ont été faites devant la même
porte de Notre Mairie; savoir: les dimanches vingt



Trois, et quatre Décembre dernier, à l'heure
de midi. pareille publication ont été faites
en la dite Communauté d'ocquerre, les dits dimanches
vingt trois et quatre Décembre dernier, à l'heure
de midi, suivant le Certificat à nous delivré par Monsieur
le Maire de la dite Communauté d'ocquerre, le date du huit
présent Mois de Janvier; aucune opposition audit Mariage
M. nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition,
après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées
et de l'Extrait de l'acte de l'état civil civil institué du
Mariage, avons demandé au futur Epoux, et à la future
Epouse s'ils voulaient se grandir pour Mari et pour
femme; chacun d'eux ayant répondu séparément
et affirmativement; nous déclarons au Nom de la loi
que le Sieur Louis Widore le tertiaire, et Demoiselle Victorine
Louise Molre, sont unis par le Mariage; de quoi
avons donné acte en présence de Jean Baptiste Vermeil, âgé
de vingt sept ans, argentier demourant à Paris, beau frère de
l'Epoux, Minus François le Couste, âgé de vingt quatre ans
demeurant à ocquerre, frère de l'Epoux, Claude
Louis Victorin, âgé de soixante trois ans, vigneron, oncle
paternel de l'Epouse; et Charles Adolphe Molre âgé de
quarante huit ans. Cultivateur oncle paternel de l'Epouse
les deux derniers demourant audit ammentier; lesquels
après qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont signé
avec nous et la partie contractante, excepté l'Epouse
la Mère de l'Epoux, les père et mère de l'Epoux, lesquels ont déclaré au
Parisien, Parisien de la interjelle suivant le loi; après lecture faite
+ en la chambre de la Mairie de ocquerre

Les quatre
Victorine Majeur.
Le Maire Victorin
Molre
Le Couste
Vermeil
Victorine
Louise
Victorine
Maire

II
Les quatre
Victorine Majeur.
Le Maire Victorin
Molre
Le Couste
Vermeil
Victorine
Louise
Victorine
Maire

No 5
Maitance
Cécette
Louis Daniel
no 27 Janvier

audit armentier
Le sixième jour du mois de Janvier à l'heure
de midi devant nous Maire de la Commune d'Armentières;
officier de l'état civil; Est comparu le sieur Victor Augustin
Cécette; âgé de trente quatre ans; demeurant armentier
Sequel nous a présenté un enfant du sexe Masculin, né
en son domicile hier vingt cinq présent mois de Janvier
à huit heures du soir; de son légitime mariage avec servante
Eusèbe Molin, sa femme âgée de trente ans, auquel enfant
il nous a déclaré donner les prénoms de (Louis Daniel) l'ordonné
présentation et dictation nous ont été faites en présence des
sieurs Charles Dominique Dubois, âgé de vingt quatre
ans, et fils Jean Marie Molin, âgé de quarante cinq ans,
tous deux témoins majeurs demeurant audit armentier,
lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous
le présent acte; après lecture faite;

C. D. Dubois, *Molin* Carillon
Maire

acte

No 4
Dées
Flanery
Marie Louise
Leonce
dées le 27 Janvier
âge de 8 jours

Le Roy Remy
âge de quatre
ans, père
Nourricier,

Le sixième jour du mois de Janvier à huit heures du soir devant
nous Maire de la Commune d'Armentières, officier de l'état civil; sont comparus le sieur
Charles Dominique Dubois, âgé de vingt quatre ans, et André Dubois âgé de
quarante deux ans, tous deux témoins majeurs demeurant en cette commune; lesquels
nous ont déclaré que; Marie Louise Leonce Flanery, âgée de huit jours
née à Paris le sixième jour du mois de Janvier dernier; demeurant en
Nourrice à M^{rs} hameau de cette commune; fille de Louis Hippolyte
Flanery; et de Louise Victoire Agathe Pottelet son épouse, tous deux
vivants demeurant audit Paris; chez M^{rs} du Parc Henriette ouze;
est décédée audit M^{rs}; au domicile du sieur Le Roy Remy;
hier à huit heures du soir; et ont les déclarés signé
avec nous le présent acte; après lecture faite;
excepté le sieur Remy; approuvé un renvoi bon
audé de Dubois
C. D. Dubois,

Carillon
Maire

No 3
Dées
C. Clere
Sophie Victoire
Dées
628 Janvier
âge de
2 ans 7 mois



No 6
Dées
enfant né
sans vie
Lequel
l'heure

Le sixième jour du mois de Janvier à huit heures
de midi devant nous Maire de la Commune d'Armentières, officier de l'état
civil; sont comparus le sieur; Etienne Debarle âgé de trente
sept ans, et Lambert Xavier Corbin; âgé de quarante deux ans
tous deux témoins majeurs; demeurant au hameau d'Elle
Commune d'Armentières; lesquels nous ont déclaré que
Marie Louise Sophie Victoire C. Clere; âgée de cinquante deux
ans sept mois; née audit M^{rs} de partenant à Paris et morte
y demeurant; fille de Michel Pierre C. Clere, et de Marie Françoise
Demitte, sa femme tous deux décédés; sœur de François Louis
Louis; décédés; a été par ledite veuve trouvée décédée dans
le bois de Meuz L'indit proche La Motte de Pabelle; le sixième
à sept heures du matin; et ont les déclarés déclaré Me
Narcis Pierre Mi Signé de la intergelle suivant la loi
après lecture faite; approuvé un état d'âge M^{rs}

Carillon
Maire

Le sixième jour du mois de Janvier à huit heures du
matin; devant nous Maire de la Commune d'Armentières,
officier de l'état civil; Est comparu; le sieur Pierre Desire Lepeux;
âgé de vingt six ans; demeurant à M^{rs} hameau de cette commune
Sequel nous a déclaré que; qu'il a vu sa femme âgée
de vingt trois ans, est accouchée, audit M^{rs} en son domicile
hier premier présent mois de Janvier, à huit heures du soir; d'un enfant
M^{rs} hameau du sexe féminin, qui nous a été présenté sans vie
la dite déclaration a été faite en présence des sieurs Louis Basile
Chapoutier, âgé de trente cinq ans, et de Louis Bernanuy, âgé
de quarante et un ans, tous deux témoins majeurs; demeurant
audit armentier; et à le sieur Chapoutier signé avec nous,
le présent acte; et le sieur Bernanuy et l'âge de l'enfant
nous ont déclaré Me Narcis Pierre Mi Signé de la intergelle
suivant la loi après lecture faite;

Chapoutier
Maire

Carillon
Maire

No 7.
Naissance
Lepreux
genievre
Desire
le 1^{er} fevrie
1800

L'an Mil huit cent quatre vingt, le deux fevrie a huit heures du
Matin devant Monsieur Maire de la Commune d'Armentieres, officier
de l'Etat Civil; est compare le Sieur Pierre Desire Lepreux;
age de vingt six ans; demourant a l'les hameaux de cette
Commune; lequel Monsieur a presente un enfant du sexe
feminin; Me Fumeau, en son domicile trois pramis present Mois
de fevrie; a l'les hameaux de l'le de son legitime mariage
avec genievre Antoinette Laignel, la femme legitime de vingt trois
ans; auquel enfant il Monsieur declare donner les prénoms de
(genievre Desire) Ledites presentation et declaration
Monsieur ont ete faites en presence des Sieurs Jean Baptiste
Victor sol; age de quarante deux ans; et de Felix germain
Nobin, age de quarante cinq ans; tous deux habitants Majors
demourant en cette Commune, lesquels ont signe avec Monsieur
le present acte, et le pere de l'enfant Monsieur declare Me
Barois Ecrire Me Signe; de l'interpellé suivant de la
apres lecture faite; **Monsieur Carisier**
Maire et

No 8.
Dées
Lepreux
genievre
Desire
le 2^{es} fevrie
1800

L'an Mil huit cent quatre vingt, le trois fevrie a huit heures
du Matin; devant Monsieur Maire de la Commune d'Armentieres,
officier de l'Etat Civil; sont comparez le Sieur, Denis
Athanas Jacquet, age de vingt six ans; et Louis Basile
Charpentier, age de trente cinq ans; tous deux habitants
Majors; demourant en cette Commune; lesquels Monsieur
ont declare que genievre Desire Lepreux; agee d'un
jour, née a l'les hameaux de cette dite Commune
Département de Seine et Marne; y demourant; fille
de Pierre Desire Lepreux, et de genievre Antoinette
Laignel, la femme; tous deux vivants; est decedee
audit Monsieur au domicile de son pere et mere
trois jours present Mois de fevrie; a dix heures
du Soir; et ont les declarans signe avec Monsieur



No 9.
Naissance
Stoufflet,
Francois honore
le 10 Mars
1800

Le present acte, apres lecture faite; 48
Charpentier **Carisier**
Maire et
Denis Jacquet
L'an Mil huit cent quatre vingt, le dix Mars a sept heures du Matin;
devant Monsieur Maire de la Commune d'Armentieres, officier
de l'Etat Civil; est compare le Sieur Francois alix Stoufflet
age de vingt huit ans; Marchal ferrand; demourant audit
audet armentieres; lequel Monsieur a presente un enfant du sexe
Marsubin; Me en son domicile; le Sieur Louis dix present Mois
de Mars; a dix heures du Matin; de son legitime mariage
avec Marie Catherine Claudine Chartier, veuve, agee de
trente six ans; auquel enfant il Monsieur declare donner les
prénoms de (Francois honore) Ledites presentation
et declaration Monsieur ont ete faites en presence des Sieurs Martin
Chartier Cellier, age de soixante ans; et de Brigant Joseph,
Maurouvié, age de trente ans; tous deux habitants Majors
demourant audit armentieres; lesquels ont signe avec Monsieur ainsi
que le pere de l'enfant, excepte le Sieur Brigant qui a declare
Me Barois Ecrire Me Signe; de l'interpellé suivant de la, apres
lecture faite; **Carisier**
Maire et
Rousselet Chartier

No 10.
Naissance
Thierry
Julis honore
le 11 Mars
1800

L'an Mil huit cent quatre vingt, le onze Mars; a onze heures
du Matin; devant Monsieur Maire de la Commune d'Armentieres,
officier de l'Etat Civil; est compare le Sieur Gabriel Steinne
Thierry, age de quarante quatre ans; demourant au hameau
d'elles Commune dudit armentieres; lequel Monsieur a presente
un enfant du sexe Marsubin; Me en son domicile le soir
present Mois de Mars; dix heures du Soir; de son legitime
mariage avec Louis virginie Lepreux, la femme legitime
de trente trois ans; auquel enfant il Monsieur

declare' donnee les prénoms de (Julie honore)
lesdites présentations et déclaration nous ont été faites en
présence des Sieurs Jacques André Dubois, âgé de
quarante deux ans, cultivateur, et de Sieur
Baptiste Victor Sol, âgé de quarante deux ans
sans deux témoins Majeurs, demeurant audit
arrondissement, lesquels ont signé avec nous le présent acte,
et le père dudit enfant nous a déclaré ne savoir écrire ni
signer de la interpellé suivant la loi; après lecture faite,
l'aggraveré sur état d'âge nul;

aud' le Dubois
sol.

Carissin
Maire A

N.º 11.º

Naissance
femine
Louis-félicité

Le six Mil huit cent quatre vingt, le trois Mars à six
heures du matin, devant nous Maire de la commune
d'arrondissement, officier de l'état civil; Et comparu le Sieur
Pierre Louis Félicité, âgé de vingt neuf ans, cultivateur
demeurant audit arrondissement, lequel nous a présenté
un enfant du sexe féminin né en son domicile le deux
présent mois de Mars à huit heures du soir, de son
légitime mariage, avec Thérèse Le long, ex sa femme,
âgée de vingt six ans, auquel enfant il nous a déclaré
donner les prénoms de (Louis félicité) lesdites présentations

et déclaration nous ont été faites en présence des Sieurs
germain Félix Malin, cultivateur, âgé de quarante cinq ans
et de Louis Babille Charpentier, âgé de trente cinq ans
cultivateur, tous deux témoins Majeurs demeurant
audit arrondissement, lesquels ont avec le père dudit enfant
signé avec nous le présent acte après lecture faite
aggraveré sur état d'âge nul.

Charpentier
sol.

Malin
Carissin
Maire A

N.º 12.º
Naissance
Jacquin
Louis
François
16.º 19.º Mars



Le six Mil huit cent quatre vingt, le dix neuf Mars
à six heures du soir, devant nous Carissin, Maire
officier de l'état civil de la commune d'arrondissement,
Sieur et Mamez, Et comparu le Sieur Pierre François
Jacquin, âgé de quarante quatre ans, demeurant au
hameau d'Alles Commune d'arrondissement, lequel nous
a présenté un enfant du sexe masculin, né en son domicile
audit Alles le six Mars à six heures du soir, de son
légitime mariage avec Marie Anne Louise
Marguerite Corbin, sa femme, âgée de quarante trois
ans, auquel enfant il nous a déclaré donner les prénoms
de (Louis François) lesdites présentations et déclaration
nous ont été faites en présence des Sieurs Jacques
André Dubois, âgé de quarante deux ans, et de Sieur
Pierre François, âgé de vingt huit ans, tous deux témoins
Majeurs demeurant audit arrondissement, lesquels ont signé
avec nous le présent acte, et le père dudit enfant nous a
déclaré ne savoir écrire ni signer de la interpellé suivant
la loi, après lecture faite;

Carissin
Maire A

N.º 13.º

Naissance
Martheau
Yverie Martine
16.º 21.º Mars

En son domicile
audit Al

Carissin
Maire A

sol.
C. D. Dubois,

Le six Mil huit cent quatre vingt, le vingt et un Mars à
six heures du matin, devant nous Maire officier de l'état civil de la
d'arrondissement Et comparu le Sieur Pierre Félix Martheau, âgé de
vingt neuf ans, cultivateur demeurant à l'Alles hameau d'arrondissement
lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le six Mars
à six heures du matin, de son légitime mariage
avec Marie ~~XXX~~ Judithte Degalle, sa femme, âgée de
vingt huit ans, auquel enfant il nous a déclaré donner les
prénoms de (Yverie Martine) lesdites présentations
et déclaration nous ont été faites en présence des Sieurs
Charles Dominique Dubois, âgé de vingt trois ans, et de
Jean Baptiste Victor Sol, âgé de quarante deux ans, tous deux
témoins Majeurs, demeurant audit arrondissement, lesquels ont
signé avec nous le présent acte de naissance, et le père
dudit enfant nous a déclaré ne savoir écrire ni

Signé de la interjelle suivant la Loi, après lecture faite
Approuvé un Notaire Nul, et approuvé bon et
sol.

C. D. Dubois,

Carrière
Maire

N. 14.

Naissance

Sebastien

Jean Louis

le 29 Mars

L'an Mil huit cent trente neuf, le vingt trois Mars, à deux heures
de l'après midi, devant nous Maire officier de l'état civil de la
Commune d'Armentières, et compare le sieur Jean Baptiste
Sebastien, âgé de quatre huit ans, cultivateur, demeurant à
Mlle barbeau d'Armentières, le quel nous a présenté un enfant
du sexe masculin, né en son domicile audit Mlle le vingt
trois présent Mois de Mars à huit heures du matin, de son
légitime mariage avec Marie Genevieve Julie Legendre, sa femme,
âgée de quatre cinq ans, auquel enfant et nous a déclaré
comme les pères de; (Jean Louis) lesdits présentations
et déclarations nous ont été faites en présence des Sieurs
Germain Felix Molin, âgé de quarante quatre ans, et de
Louis Carile Charpentier, âgé de quatre cinq ans, tous deux
tenons Majors, demeurant audit Armentières, lesquels ont
signé avec nous le présent acte de naissance, et le père de
l'enfant nous a déclaré ne savoir le sexe ni signé
de la interjelle suivant la loi; après lecture faite;

Charpentier
Maire

Molin

Carrière
Maire

N. 15.

Dieux

Thérèse Thérèse

le 25 Mars

âgée de 34 ans

5 Mars 4 jours

L'an Mil huit cent trente neuf, le vingt quatre Mars à huit
heures du matin, devant nous Maire officier de l'état civil de la
Commune d'Armentières, sont comparus les sieurs Adolphe
Dommet, Annon, âgé de vingt six ans, fils de la demoiselle
Li Agier, et François Alexis Thoutlet, Marchat Ferrand, âgé
de vingt huit ans, tous deux tenons Majors, demeurant
en cette Commune, lesquels nous ont déclaré que Thérèse
Dieux Thérèse Thérèse âgée de cinquante quatre ans le 25
Mois, né à Mlle barbeau de cette dite Commune le 29 Mars

Decembre Mil huit cent trente huit, Département de
Seine et Marne, y demeurant, fille de Sieur



François Dubuy, A. D. Marie Françoise Dieux Legendre, sa
sa femme tous deux décédés; veuve de Thérèse François
Legendre, décédée, et décédée audit Mlle en son domicile
le vingt trois présent Mois de Mars à deux heures du
soir; et ont les déclarations signés avec nous le présent acte, après
lecture faite;

Dommet

Carrière
Maire

N. 16.

Mariage

Guatier

Louis Baptiste

olivier

et

Armand

Marie Antoinette

Holastique

le 2 avril

Decembre

L'an Mil huit cent trente neuf, le jour du Mois d'avril
en l'Hotel Marie, et par devant nous Felix Augustin
Legendre, Maire officier de l'état civil de la Commune
d'Armentières, Canton de Lizy sur ourcy, Arrondissement
de Meaux Département de Seine et Marne, sont comparus
pour contracter mariage le Sieur Louis Baptiste Olivier
Guatier âgé de quatre ans quatre mois, né à Cocherel
Département de Seine et Marne, en date du quatre
Fevrier l'an six de la République Française, suivant l'acte
qui nous a été déposé par Monsieur le Maire de la Commune
dudit Cocherel, en date du vingt six Mars dernier, lequel
demeurant audit Cocherel. Major fils légitime de Louis
Antoine Guatier, décédé audit Cocherel en date du trente
Mois Mil huit cent trente deux, suivant l'acte de son
acte de décès et nous déposé par Monsieur le Maire de
Cocherel en date du vingt six Mars dernier, et de Marie
Marguerite Thérèse Champion, sa femme demeurant
audit Cocherel en y présente et contentente audit mariage
d'un part; (Chaque a déclaré que l'état y a omission de la part
de Monsieur le Maire dudit Cocherel si elle a été nommée par Marguerite
sans l'acte de l'acte de son mariage mais quelle se
nomme bien connue l'acte de l'acte de naissance du
Sieur Louis Baptiste Olivier Guatier, Marie Marguerite

M^{rs} Joseph Champion et Demoiselle Marie Antonette
 Notarienne à Brignaut, âgée de trente trois ans et demie
 Née en cette dite Commune le date du huit Février en
 quatorze de la République Française. Suivant son acte
 de Mariage porté sur nos registres Civils de la dite Commune
 Demourant au hameau d'Albe, Commune de dit arrondissement
 Majeure fille de Jean Baptiste et Regine veufves, et
 de Marie Louise Antonette et Bonnamy, ses Femmes
 Demourant audit M^{rs} J. C. présent et consentant audit
 Mariage d'une part; Lesquels Nous ont déposés de
 procès à la célébration du Mariage projeté entre l'un
 des, et dont les publications ont été faites devant les principales
 portes de Notre Mairie, savoir: Le dimanche dix Sept et
 vingt quatre Mars dernier, à l'heure de midi; pareilles
 publications ont été faites en la Commune de Cocherel
 Ledits Dimanches dix Sept et vingt quatre Mars dernier
 Suivant le Certificat de Nous delivré par Monsieur le
 Maire dudit Cocherel, le date du vingt Sept Mars
 dernier; Aucune opposition audit Mariage de Nous
 ayant été signifiée suivant droit à leur requête,
 par un avis donné lecture de toutes les pièces ci-dessus
 mentionnées et du chapitre six de l'Article du Code Civil,
 intitulé du Mariage, nous avons demandé au futur époux
 et à la future épouse s'ils entendaient se rendre pour l'un
 et pour l'autre, chacun d'eux ayant répondu séparément
 et affirmativement, Nous déclarons au Nom de la loi
 que le Sieur Louis Baptiste et Regine veufve, et Demoiselle
 Marie Antonette Notarienne à Brignaut, sont unis par
 le Mariage de quoi nous avons dressé acte en présence des
 Sieurs, Pierre ~~Antoine~~ certain platier, âgé de cinquante
 et un ans, cuisinier de l'Époux, demourant au deux Fenmeaux
 Commune de St Jean Neimet et Marre, auquel de



N^o 19.
 D^{eu}
 Robatton
 Pierre Antoine
 né le 2 avril.
 âgé de 48 ans et 2 mois

l'ont âgé de vingt six ans, Robatton demourant
 audit Cocherel. Louis de l'Époux, Jacques ~~Brignaut~~
 tous deux témoins de l'Époux. Jacques Brignaut
 âgé de soixante deux ans, propriétaire armentier
 oncle paternelle de l'Époux. Louis Charles Malin
 âgé de cinquante six ans. Manant veuf demourant
 audit deux Fenmeaux, oncle Maternelle de l'Époux,
 tous quatre témoins Majeurs, lesquels après qu'il leur
 en a été donné aussi lecture ont signé avec Nous
 et les parties contractantes, excepté la M^{rs} de l'Époux
 de l'Épouse, la M^{rs} de l'Épouse, et le Sieur Malin
 qui ont déclaré au N^o de la loi de la signature de la
 interpellé suivant la loi; approuvé par M^{rs}
 J. C. M^{rs}.

Gardeur J. C. Louis
 B. Brignaut Jacques
 Brignaut Buicjaist
 (L'ancien Maire)

Le au Mil huit cent trente deux, Le deux avril à six heures du matin;
 devant Nous Maire officier de l'État Civil, de la Commune d'Armentières,
 sont comparus les Sieurs Henry L'Époux Berger, âgé de quarante
 deux ans, et Adolphe Bonnet, charbonnier âgé de vingt six ans
 tous deux témoins Majeurs Demourant à M^{rs} Hammech de cette
 Commune, lesquels Nous ont déclaré que; Pierre Antoine
 Robatton, âgé de cinquante huit ans trois mois, né à
 Subligny sur l'Armentières de Neime et Marre; demourant audit
 M^{rs}; fils de Pierre Antoine Robatton, et de Marie Louise

La femme, tous deux déclarés, s'ont en présence
 Mariage de défunte Marguerite Le Roy, et du second Mariage
 de Marie Thérèse Augustine yvelaise L'Époux, qui lui-même
 âgée de cinquante quatre ans, Et M^{re} M^{re} audit M^{re}
 En son domicile, deux deux présents M^{re} d'avril à six heures
 du soir, et à L'avis bonnet signé avec nous comme
 déclarant, et le Sieur L'Époux a déclaré le passé le
 ni signé de L'interjelle M^{re} par la loi, après lecture faite,

Docquet *Carisim*
Maire

N^o 18^o

Décès
 Frémir
 Louise fétide

décédée le 23 avril
 âgée de 41 ans

L'an Mil huit cent trente Neuf, Le vingt quatre avril,
 à sept heures du matin, devant nous Maire officier de
 l'état civil de la commune d'armantières, sont comparus
 le Sieur Pierre Denis Robiche, âgé de soixante cinq ans
 et Jacques André Dubois, âgé de quarante deux ans, tous
 deux tenons majeurs, demeurant audit armantières,
 lesquels nous ont déclaré que, Louise fétide Frémir,
 âgée de un mois onze jours, M^{re} audit armantières, département
 de Seine et Marne, demeurant, fille de Pierre Louis
 Frémir et de Marie lelong sa femme, tous deux v^{ts}ant
 Et décédée audit armantières au domicile de ses père et mère
 hier vingt trois présent M^{re} d'avril à six heures du soir,
 et ont déclaré nous signer avec nous le présent acte, après
 lecture faite.

Robiche *Carisim*
André Dubois *Maire*

N^o 19

Naissance
 Mémortier
 Rosine adel.
 née le
 7 Mai

L'an Mil huit cent trente Neuf, le sept Mai à trois
 heures de l'après midi; devant nous Maire officier
 de l'état civil, de la commune d'armantières, Et
 comparu le Sieur François Mémortier âgé
 de trente trois ans, M^{re} demeurant audit armantières
 lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin



M^{re} Jumeaux; En son domicile le Tour d'hui Sept
 présent M^{re} de Mai, à huit heures du matin
 de son légitime Mariage avec Marie Madeline
 victorie Delle, sa femme, âgée de trente Neuf
 ans, auquel enfant il nous a déclaré donner les prénoms
 de (Rosine Adel.) Lesdites présentations et déclarations
 nous ont été faites en présence des Sieurs, Louis Barile
 Mémortier, Intitulés, âgé de trente six ans, et de Charles
 Dominique Dubois âgé de vingt quatre ans; Mémortier,
 tous deux tenons majeurs demeurant audit armantières
 lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous
 le présent acte, après lecture faite.

N^o 20^o

Naissance
 Mémortier
 grand
 Joseph
 né le 7 Mai

Mémortier *C. D. Dubois* *Carisim*
Blémortier *Maire*

L'an Mil huit cent trente Neuf, le sept Mai à trois heures de
 l'après midi, devant nous Maire officier de l'état civil de la
 commune d'armantières, Et comparu le Sieur François
 Mémortier âgé de trente trois ans, M^{re} demeurant
 audit armantières lequel nous a présenté un enfant du sexe
 masculin, M^{re} Jumeaux; En son domicile le Tour d'hui Sept
 présent M^{re} de Mai, à huit heures et demie du matin,
 de son légitime Mariage avec Marie Madeline victorie Delle
 âgée de trente Neuf ans, auquel enfant il nous a déclaré donner
 les prénoms de (Prudent Joseph) Lesdites présentations et
 déclarations nous ont été faites en présence des Sieurs, Louis
 Barile Mémortier Intitulés, âgé de trente six ans, et
 Charles Dominique Dubois, Mémortier, âgé de vingt quatre
 ans, tous deux tenons majeurs demeurant audit

audit armentier, lesquels ont ainsi que le père de
l'enfant, signé avec nous le présent acte, après lecture
faite;

Marpeytras Carisier Blémontier
Maire

N. 21.
Mariage
grégoire
Vincent de
le long
Louis Augustine
15 Mai

C. D. Dubois
Le Mil huit cent quatre vingt de quinze du mois de Mai
En la Salle de Notre Mairie et plus devant et devant fait Augustin
Carisier, Maire officier de l'Etat Civil de la Commune
Toussaint Canton de Logy sur Vaux, et arrondissement de
Meuse Département de l'ancien Marne; tout convenu
pour contracter mariage le Sieur Vincent de sire grégoire,
agé de vingt trois ans tant mois, né à la Ferté sous
Jouarre, Seine et Marne, le vingt sept cent mil huit
cent quinze suivant l'extrait de son acte de naissance
à Paris le six mai Monsieur le Maire de la ville
de la Ferté sous Jouarre le date de quatre jours du mois de Mai;
Cordonnier demeurant à Mary sur Marne Département de
Seine et Marne; fils Michel (tant qu'au mariage) et
légitime de Pierre François grégoire Cordonnier, et de
Marie Polythe veuve, la femme, demeurant audit Mary
son père et mère ici présents et consentant audit mariage
D'une part; Et demoiselle Louis Augustine de long, agée
de vingt ans quatre mois, né à Villers les Orignaux Commune
de Long, Seine et Marne, le vingt sept décembre mil huit
cent dix huit; suivant l'extrait de son acte de naissance
à Paris le six mai Monsieur le Maire de la Commune dudit
Long, le dix septième mois de Mai; Manouvrière demeurant
audit armentier, Mineure fille légitime de Louis Pierre
de long, gachard, et de Augustine Felicie Carisier
sa femme, demeurant audit armentier, son père et
Mère, ici présents et consentant audit mariage
D'autre part; lesquels nous ont été requis de procéder à la
Célébration du mariage projeté entre eux, et dont

Les publications ont été faites devant la principale
porte de Notre Mairie Commune d'Armentier, le
première le dimanche Cinq, et la seconde le jour précédent
le mois de Mai, à l'heure de midi, par celle publication
ont été faites, en la Commune de Mary, les dimanches
Cinq et douze dudit mois de Mai; suivant le certificat
de publications et affiches à Paris le six mai Monsieur
le Maire de la Commune de Mary le quinze dudit mois de Mai
aucune opposition audit mariage le mois ayant été significé
faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture
de toutes les pièces de l'affaire mentionnées et du chapitre
sixième du titre du Code Civil intitulé du mariage,
avons demandé au futur époux, et à la future
épouse s'ils veulent reprendre pour mari et pour
femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement, nous déclarons au nom de la loi que le
Sieur Vincent de sire grégoire, et demoiselle Louis Augustine
de long, sont unis par le mariage de qu'on nous a dressé
notre présence de Louis François Benez agé de cinquante
quatre ans, Citoyen domicilié à Neuilly Saint Front Département
de Seine, ouche Maternelle de Pigeon; Louis Vincent veuve
agé de cinquante six ans Marchand Epicier domicilié à la
Ferté sous Jouarre Seine et Marne ouche Maternelle
de Pigeon, François Turbin agé de cinquante Neuf ans
Manouvrier domicilié audit village les Orignaux Commune
dudit Long, ouche Maternelle de Pigeon, et Louis François
Chauffourier agé de vingt ans Citoyen domicilié
à Mai, Seine et Marne, parrain de Pigeon, lesquels
ont été requis qu'il leur en a été donné lecture
ont signé avec nous et les parties contractantes
excepté la Mère de l'épouse qui a déclaré ne



le Conseil
Municipal
d'Armentier
Carisier
Maire

D. V. Grégoire
m. J. de
P. de
L. de
Benez
N. de

Benez
Chauffourier
Turbin

J'ai ordonné de ce que précède suivant la loi approuvée
un Notaire bon

D. V. Grégoire p. G. Grégoire
m. J. v. l. P. v. l. long

B. v. l. J. v. l. L. v. l. L. v. l. long
f. v. l. h. i.

Denis Mouffouvier

Carisim
Maire

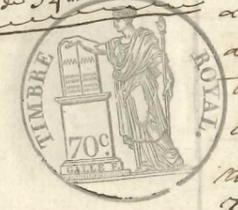
N. 22

Naissance
Stobiche
hypolite
alphonse
le 22 Mai

L'an Mil huit cent trente neuf, le vingt trois Mai à huit
heures du matin, devant Nous Maire officier de l'Etat
Civil de la Commune d'Armentières, et Comparses des sieurs
pierre honore Joseph Stobiche, Manouries, âgé de trente ans,
demeurant audit armentières, lequel Nous a présenté son
enfant du sexe masculin, en l'âge de vingt deux jours
Mois de Mai, à sept heures du matin au domicile des sieurs
Stobiche de son légitime mariage avec Marie Genevieve
pison de femme âgée de trente deux ans, auquel
enfant il nous a déclaré donner le prénom de
(hypolite alphonse) lesdites présentations et déclarations
Nous ont été faites en présence des sieurs charles
dominique Dubois âgé de vingt trois ans, Manouries,
et de felix german Molin, âgé de quarante six ans
demeurant audit armentières. Tous deux témoins majeurs
demeurant audit armentières, lesquels ont signé avec Nous le présent acte
et le père de l'enfant a déclaré ne savoir écrire ni signer
de ce que précède suivant la loi. Le tout après lecture
faite, C. D. D. ubois. Moine

Carisim
Maire

N. 23. Dées
Chartier Marie Joseph
le 12 Mai
à 34 ans le 10 Mai 25 ans



L'an Mil huit cent trente neuf, le deux Juin à dix heures.
du matin, devant Nous Maire officier de
l'Etat Civil de la Commune d'Armentières tout Comparses
des sieurs Nicolas Martin Chartier, âgé de soixante trois ans,
cultivateur, et Simon alphonse Norrelet, âgé de vingt neuf
ans, Marchand ferrailleur, tous deux témoins majeurs demeurant
audit armentières, lesquels Nous ont déclaré que, Marie
Joseph Chartier, âgée de trente quatre ans dix Mois vingt
trois Jours, née en cette Commune, département de Seine
et Marne, et demeurant, fille de Nicolas Martin Chartier
et de Marie Marguerite Sophie Jaquet, sa femme, tous
deux vivants demeurant aussi en cette Commune sous de
Mère victoire adèle Lachapelle, âgée de trente deux ans
qui lui survie, est décédée à son domicile, le deux Juin
doux Juin à huit heures du matin, et ont lesdits
déclarans signé avec Nous le présent acte, après lecture faite,

Chartier
Norrelet

Carisim
Maire

N. 24
Dées
Claret
Rose Anatolie
Nigénie
Dées le
19 Juin
à 11 Mois 20 Jours

L'an Mil huit cent trente neuf, le dix Neuf Juin onze heures
du matin, devant Nous Maire officier de l'Etat Civil
de la Commune d'Armentières, tout Comparses des sieurs
Auguste Mathieu Jacquin, âgé de quarante six ans,
Manouries, et Adolphe Robert, âgé de trente ans, Charbon
tous deux témoins majeurs demeurant à Elbe hameau
d'Armentières, lesquels Nous ont déclaré que, Rose
Anatolie Nigénie Claret, âgée de onze Mois vingt
trois Jours, née à Varrades département de Seine et Marne
demeurant audit Elbe avec ses père et mère, fille
de Victor sivolle Claret Carrier, et de sylvie Rosalie
Martinet, sa femme, domiciliés audit Elbe, est décédée
audit Elbe, au domicile dudit sieur Auguste Mathieu
Jacquin, le deux Juin dix Neuf Juin à sept heures

De Malherbe, et à la Sieur Bonnet Signé avec Nous
Le présent acte, et la Sieur Jacquelin a déclaré Me
Gossin Perire Me Signé avec interjelle suivant
La loi; Le tout signé lecture faite;

Donnet
Carrière
Maire

N° 25
Dées
Transcription
d'un extrait
de naissance
Dubois
Denis originaire
Hubert;
Décédé le
18 xbru 1858.
âgé de 30 ans
7 Mois 18 Jours

L'an Mil huit cent trente Neuf, Le vingt Sixième
Monsieur Maire officier de l'Etat Civil de la Commune
d'armantiers nous fait la Transcription de l'extrait
de naissance du Sieur Dubois, Denis originaire Hubert,
Lequel a été signalé à l'extrait par erreur sous les
prénoms de Pierre, au lieu de Denis originaire Hubert,
conformément à la lettre d'avis à Nous délégué (et jointe
audit extrait) par Monsieur le Directeur de l'Administration
de la ville de Paris, en date du quatorze Juin présent
Mois; auquel il en résulte la transcription suivante
redigée en présence des Sieurs André Dubois, âgé de
quarante deux ans, Cultivateur, et Gédéon Goussier
Molin, âgé de quarante six ans Médecin, tous
deux Anciens Majeurs d'armantiers audit armantiers,
Service des hôpitaux Militaire à
Extrait de l'Etat Civil de la Commune d'Oran
ou armée d'Afrique hôpital Militaire
d'Oran, Du Registre des Dées dudit hôpital
à été extrait le qui suit: Le Sieur Dubois Pierre,
D'armantiers, Né le Deux Mois Mil huit cent huit à
Lisy, Canton dudit Département de Seine et Marne
(C'est par erreur que l'on a porté né à Lisy il faut dire à armantiers)
fils de Jean Pierre, et de Marguerite Chambeau, est
entré audit hôpital le vingt Du Mois de Novembre



L'an Mil huit cent trente huit et y est délégué
le dix huit Du Mois de Décembre De l'an
Mil huit cent trente huit par suite de gastes
Colite hémorrhagique compliquée de pleurésie
Le Sousigné officier d'Administration Comptable
dudit hôpital, certifie le présent extrait véritable
et conforme au Registre des Dées dudit hôpital
à Oran le dix huit Décembre Mil huit cent trente
huit
Signé à l'Extrait

Monsieur Sous-intendant Militaire chargé
de la police de l'hôpital d'Oran Certifie que la
signature ci-dessus est celle de Monsieur Dupuchel
officier comptable, et que son dit y être ajoutée
fait à Oran le dix huit Du Mois de Décembre Mil huit
cent trente huit Lamy
Signé Molin. Et ont les Sieurs Dubois, et Molin tenons
ci-dessus Signé avec Nous la présente transcription dudit
Extrait signé lecture faite;
Molin. André Dubois

N° 26
Mainsance
Le Roy
Charles
Louis
Né le 11 Juillet

L'an Mil huit cent trente Neuf, Le premier Juillet à trois
heures de l'après midi. Devant nous Monsieur Maire officier de l'Etat
Civil de la Commune d'armantiers, est comparu Le Sieur
Pierre Stobiche, âgé de soixante cinq ans, D'armantiers
audit armantiers, Lequel nous a déclaré que Louise amie
Stobiche (sa fille) âgée de vingt et un ans, est accouchée
le Trois Juin premier Juillet à une heure après midi, en son
domicile. L'enfant nous a été présenté et reconnu du Sexe
Masculin. Le dit enfant né de la dite Stobiche, et de

de son légitime mariage avec Louis Widor Leroy,
son époux, âgé de vingt quatre ans. gantier demeurant
à Paris Seine, et de deux autres Saint Saverus
Maurice de Sept, et auquel enfant le dit Robiche
déclarant nous a déclaré devant ses parents de
(Charles Louis) les dites présentations et déclarations
nous ont été faites en présence des Sieurs Jean
Baptiste Victor vol. Manouries âgé de quarante
deux ans et de Denis Athanas Jacquet, Manouries
âgé de vingt six ans, tous deux demeurant Majours
demeurant audit arrondissement, lesquels ont, ainsi
que le Sieur Robiche déclarant, et grand père de l'enfant,
signé avec nous le présent acte, après lecture faite;

vol. Robiche
Denis Jacquet

Caron
Maire

N. 29

Déc

Cousin

Alexandrine

Agée de

13 ans 7 Mois

12 Jour

décédé le

4 JUILLET

L'an Mil huit cent quatre vingt six le quatre JUILLET à
Cinq heures de l'après midi; devant nous Maire officier
de l'état civil de la Commune d'Armentières sont
comparus les Sieurs Lambert Cousin; Manouries
âgé de quarante deux ans, et de la demeurée à
Paris; et Henry Daniel Douay, Manouries, âgé de
quarante cinq ans, aussi et de la demeurée à Paris;
tous deux demeurant Majours demeurant en cette Commune
Lesquels nous ont déclaré que; Alexandrine Cousin,
âgée de treize ans sept Mois deux Jours; née au
Château d'Armentières Commune d'Armentières Seine et Marne,
et demeurant, fille de défunt Jély Cadmus Cousin
Manouries Jocié et de Louise Philippine Douay
devenue demeurant audit Armentières; est décédée

audit Armentières au domicile de sa mère le 19.
Jours du quatre JUILLET à une heure et
l'après midi; et à la suite de la signature avec nous
le présent acte, et le Sieur Cousin le Sieur Robiche
l'écrit de la signature de la interpellé suivant la loi
après lecture faite;

Doct

Caron
Maire



N. 28

Déc



D. forme

Julien Gustave

décédé le

8 JUILLET

âgé de un an

9 Mois 28 Jour

L'an Mil huit cent quatre vingt six le huit JUILLET
à deux heures de l'après midi; devant nous
Maire officier de l'état civil de la Commune
d'Armentières sont comparus les Sieurs Jean
Pierre Louis; Cabaret âgé de quatre et un an
et Robiche père d'un garde champêtre âgé de
soixant cinq ans, tous deux demeurant Majours
demeurant audit arrondissement, lesquels nous ont déclaré
que; Julien Gustave Delorme; âgé de un an
neuf Mois sept Jour; né à Paris Seine
et Marne le quatre Mars; et de la demeurée à
Armentières; fille de Louis Philippe Delorme
et de Amélie parthe Desire Legetit, sa femme
tous deux vivants, est décédé audit arrondissement
au domicile de son père Julien Caron; (suivant
la déclaration à nous faite par le dernier en présence
des témoins sus nommés.) le Jours du huit JUILLET
à deux heures de l'après midi; et ont les Sieurs Jean
et Robiche signés avec nous le présent acte et le Sieur
Caron père de l'enfant et déclarant, a déclaré de
sa main signé de la interpellé suivant la loi après lecture faite
après lecture faite et après lecture faite.

Robiche Henry

Caron
Maire

N^o 29.

Naissance
Léopold Louis;
né le 28 Juillet

L'an Mil huit cent trente Neuf, Le vingt huit
Juillet à huit heures du Soir, Devant nous
Carriou, Maire officier de l'Etat Civil,
De la Commune d'Armentières; est comparu
Le Sieur Denis Henry Lepoing, berger âgé de
quarante deux ans, Demourant à M^{rs} Bureau
d'Armentières, lequel nous a présenté un enfant du
Sexe Masculin; Né en son domicile le Jourd'hui
vingt huit Juillet à Neuf heures du matin;
de son légitime Mariage avec Marie Françoise
Agathe Merry, sa femme, âgée de trente sept
ans, auquel enfant il nous a déclaré donner le
prénome de (Louis) Lesdites présentations et déclarations
nous ont été faites en présence de Pierre Denis
Tobiche, garde champêtre âgé de cinquante cinq
ans, et de Louis Pierre Grain, Cabaretier, âgé de
trente ans, tous deux témoins Majeurs, demourant
en cette Commune, lesquels ont signé avec nous de
présent acte, et le père de l'enfant nous a déclaré ne
pas vouloir écrire ni signer de l'interjelle suivant la loi,
après lecture faite.

Tobiche François Pierre

Carriou
Maire

N^o 30.

Naissance
Sebastien
Victoire
Félicie
née le 1^{er} août

L'an Mil huit cent trente Neuf, Le deux du mois
d'août, à sept heures du Soir, Devant nous Maire officier
de l'Etat Civil de la Commune d'Armentières; est
comparu Le Sieur François Lambert Sebastien Mousnier,
âgé de trente sept ans, demourant à M^{rs} Bureau
d'Armentières, lequel nous a présenté un enfant
du Sexe féminin, Né en son domicile audit M^{rs}

de l'enfant présent Mon Paout, à huit heures 12.
du matin; de son légitime Mariage avec Marie
adelaide Martine Marteau, sa femme âgée de
trente trois ans; auquel enfant il nous a déclaré
donner le prénom de; (Victoire Félicie) Lesdites
présentations et déclarations nous ont été faites en
présence des Sieurs Jacques André Dubois, âgé de
quarante deux ans, Cultivateur, et de Jean Baptiste
Victor Vol, âgé de quarante deux ans, Manouvrier,
tous deux témoins Majeurs demourant en cette Commune,
lesquels ont signé avec nous de présent acte, et le
père de l'enfant nous a déclaré ne savoir écrire ni
signer de l'interjelle suivant la loi après lecture
faite; approuvé le Mot précédé avec surchargé;
sol. André Dubois

Carriou
Maire

N^o 31.

Décès
Gerard
Celine
Décédée le
14 août
1830
à l'âge de
11 Mois 15 Jours

L'an Mil huit cent trente Neuf, Le quatorze août à sept
heures du Soir, Devant nous Maire officier de l'Etat
Civil de la Commune d'Armentières, sont
comparus Les Sieurs Jean Baptiste Victor Vol, âgé de
quarante deux ans, Manouvrier, et ~~Joseph Louis~~
Bormann, âgé de quarante et un ans, aussi Manouvrier
tous deux témoins Majeurs demourant audit Armentières,
lesquels nous ont déclaré que (Celine Gerard) âgée de
huit Mois quinze Jours, Née à Ambour Vesinet M^{rs} M^{rs}
demourant audit Armentières, fille de François Henry
Gerard, berger, et de Marie Celine Dubois, sa femme,
tous deux vivants est décédée audit Armentières
au domicile de sa mère et Mère, le Jourd'hui quatorze
août à quatre heures de l'après midi; et ont
les déclarants signé avec nous de présent

acte, excepté Le Sieur Comang, qui a déclaré
Ne savoir écrire ni signer de l'interpellé
Munisant de la loi après lecture faite
approuvée par trois Notables Mayes Malle
sol.

Carrière
Maire

N^o 22
Naissance
Debarle
arsine

L'an Mil huit cent trente neuf, Le dix huit
Du Mois D'août, à quatre heures Midi, devant
Nous Maire, Maire officier de l'état civil
de la Commune d'Armentières et comparu Le
Sieur, Elmine Auguste Debarle, âgé de trente
Neuf ans, Manouvrier demeurant à Wier
Nouveaux d'Armentières, lequel Nous a présenté
un enfant du Sexe Masculin Né à son
Domicile le Jour D'hui dix huit août à deux
heures de l'après midi, de son légitime mariage
avec Antoinette Sébastien, sa femme, âgée de
de trente deux ans, auquel enfant Il Nous a
déclaré donné les prénoms de (arsine)
Lesdites présentation et déclaration nous ont été
faites en présence des Sieurs Louis pierre fermier
âgé de vingt neuf ans, Cabaretier, et de Felix
germain Molin, âgé de quarante sept ans, tous
deux témoins Majeurs demeurant audit
Armentières lesquels ont signé avec Nous le
présent acte, et le père d. l'enfant a déclaré ne
savoir écrire ni signer de l'interpellé suivant
la loi après lecture faite,
Fermier Pierre Molin

Carrière
Maire

N^o 25
Dées
Leroy
Marler
Louis
Dieu
Le 29 août
Moi 29 jours

L'an Mil huit cent trente neuf, Le
vingt neuf août à sept heures Du matin, devant
Nous Maire de la Commune d'Armentières, officier
de l'état civil, sont comparus Les Sieurs Pierre Denis
Nobiche, âgé de soixante cinq ans, garde champêtre
grand père du Deuome Le Roy, et Charles Dominique
Dubois, âgé de vingt quatre ans, Manouvrier,
tous deux témoins Majeurs demeurant en cette
Commune, lesquels Nous ont déclaré que Charles
Louis Le Roy, âgé de un Mois vingt neuf jours,
né audit Armentières Seine et Marne, y résidant,
fils de Louis Adore Le Roy, âgé de vingt quatre
ans, gantier demeurant à Paris, Seine, Rue des Deux
portes Saint Sureau, Numéro dix Sept, et de
Louise Aimée Nobiche sa femme, tous deux vivants,
Est décédé audit Armentières au domicile dudit
Pierre Denis Nobiche, grand père d. l'enfant, le Jour D'hui
à deux heures Du matin, et ont Le déclarant signé
avec Nous le présent acte, après lecture faite,
Nobiche C. D. Dubois

Carrière
Maire

N^o 34
Dées
Cousin
Xavier
prudent
Cousin
âgé de
un ans
20 jours.
Décédé le
30 août

L'an Mil huit cent trente neuf, Le trente août,
à sept heures Du soir, devant Nous Maire officier
de l'état civil de la Commune d'Armentières
sont comparus Les Sieurs Louis pierre fermier
âgé de vingt neuf ans, Cabaretier, et Tourret
francois, âgé de vingt huit ans, Marechal
Ferrant, tous deux témoins Majeurs demeurant
en cette Commune, lesquels Nous ont déclaré
que Xavier prudent Cousin, âgé de un ans
vingt jours, né audit Armentières Département
de Seine et Marne, y demeurant; fils

De Louis Lambert marié Cousin et de victoire
prudence Mery; sa femme, tous deux vivants
Et Decede audit armentiere au domicile de
son pere et Meri le Jour d'hui a quatre heures
De L'apres Midi, et ont les Déclarans signie
avec Mon le present acte, apris lecture faite,

N.º 36
Deces
Deyland

Greining Pierre
Dausselet
Carisien
Maire

Marie-ame
agee de 73 ans
7 Mois
Decede le 30. aout

L'an Mil huit cent trente neuf, le trente et un
aout, a six heures du matin, Devant nous Maire
de la Commune d'Armentieres, officier de l'Etat civil,
son Conjuge Les Sieurs Henry Daniel Douay,
age de quarante six ans, Cultivateur, et
Auguste Douay, age de trente cinq ans, Manouvrier
tous deux domiciliés a Armentieres, demeurant audit armentieres
enfants de La Dénommée ci-apres, Lesquels nous ont
Déclare que Marie-ame Deyland, agee de soix-
ante trois ans sept Mois, née a Chatillon Commune
De vendrest Seine et Marne, demeurant audit armen-
tieres, fille de Pierre Deyland, et de Françoise Lucas
sa femme, tous deux Decedés, Epouse de Henry Douay,
son veuf, age de quatrevingt un ans, Et Decede
audit armentieres en son domicile, Le Jour d'hui
hier trente present Mois, a huit heures du soir,
et a la Sieur Douay Henry Daniel signie avec nous
le present acte, Et le Sieur Douay Auguste a Declare
le Sieur Louis Mery signie de l'interjelle suivant
La loi, apris lecture faite; approuve trois Mots
Nagy Maly,

Duit

Carisien
Maire

N.º 36

Mariage
Lachasse
Francois Marcise
saime, et
Arbont Louise
Francoise
le 11 Septembre

58
1841
97

L'an Mil huit cent trente neuf, le
Le Mercredi onze Septembre, en la salle
de notre Maire, et gardant nous
Felix Augustin Parisien, Maire officier de l'Etat
Civil, de la Commune d'Armentieres, Canton
de Lory Sud ouest, Arrondissement de Meaux,
Département de Seine et Marne; font Contracter
Mariage Le Sieur Francois
Marcise saime Lachasse, age de vingt huit ans
huit Mois, Neuf Jours, né audit armentieres
Le Jour l'ancien Mil huit cent onze, suivant son
acte de Naissance porte Sud Nos Registres Civil de
cette Commune; Cultivateur demeurant audit
armentieres; fils Major et Legitime de
Mme Louis Marcise Lachasse, Decede Cultivateur
audit armentieres Le Dix huit Septembre Mil
huit cent trente et un; suivant son acte de
Décès porte Sud Nos Registres Civil, et de
Marie Therese Parisien, sa femme, aussi Decede
Cultivatrice en cette Commune, Le Sept octobre
Mil huit cent vingt et un. Comme il est constate
par son acte de Décès aussi porte Sud Nos Registres
Civil de cette Commune; par acte de Naissance
porte, petit fils de Etienne Lachasse, Decede; lequel
Les Jours ont Declare sous la foi de serment qu'il
ignoraient le lieu de Décès et de dernier domicile
set de Marie Françoise Lucas, sa femme, Decede
armentiere le quatorze floreal an sept de la Republique
Francoise Comme il est constate par son acte de Décès
porte Sud Nos Registres Civil, de cette Commune
les ages yaterneles, et de Louis Nicolas Parisien
Decede Macon audit armentieres le vinciung Juin
Mil huit cent treize, et de Nicole Therese

1819
77

Carisim, Decidie armantiere Le vingt quatre Mois d'octobre
Mil huit cent vingt neuf, comme il est constate
par leurs actes de Decedees par nos registres Civil
de cette Commune, Nos ayeux Maternelles; D'une
part, Et Demoiselle Louise Françoise Chibout,
agee de vingt ans, vingt et un Jour, Née audit
armantiere (Mansouriere & demourant,) Le vingt et
neuf mil huit cent vingt neuf, comme il est constate
par son Acte de Naissance porte sur nos registres
Civil de cette Commune, Mineure fille Legitime
de Nicolas François Frederic Chibout, Musicien, et de
Marie Françoise germaine Molin, sa femme demourant
audit armantiere, il est presents et consentants audit
Mariage D'autre part, Lesquels Nous ont Stequis de
Procéder à la Celebration du Mariage projeté D'interleg,
et dont les publications ont été faites devant la principale
porte de Notre Mairie, les Dimanches premier et huit
Jours de Septembre à l'heure de midi,
aucune opposition audit Mariage Ne Nous ayant
été signifiée, faisant droit à leur requisition, apres
avoir donné lecture de toutes les pieces ci dessus
Mentionnées, et du chapitre Xij du Code de Civil
Militaire du Mariage avons demandé au futur
Eoux, et à la future Epouse, Nils veulent se prendre
vous Mariet vous femme; chacun d'eux ayant répondu
separément et affirmativement, Nous déclarons au Nom
de la loi que le Sieur François Marquette surnom Lachasse,
et Demoiselle Louise Françoise Chibout, sont unis
par le Mariage de quoi avons dressé acte en présence
de Louis François Honoré Lachasse, age de trente
cinq ans, Cultivateur frere de l'Epoux, Denis François
Carisim, age de quarante six ans, Mansourier, Cousin
Maternel de l'Epoux; Jean Baptiste victor sol, age
de quarante trois ans, oucle Maternelle de l'Epoux,
Mansourier, et de Mademoiselle Theodore Molin, age de
quarante huit ans, Mansourier, oucle Maternelle
de l'Epouse, dont quatre Enfants Majeurs demourant
audit armantiere lesquels apres avoir lu et

été donné aussi lecture, ont signé avec
Nous et Les parties contractantes, Reçus
La Mère de l'Epouse qui a déclaré Ne Savoir Pour Elle
Signé de la interjelle suivant la loi, apres lecture
faite; approuvé huit Mille

f. x. La Masse.
f. l. Chibout,
Chabat sol. M. Des te molin
S. D. Carisim Lachasse

Carisim
Maire

N. 37.
Naissance
L'aj. M. Des
Ladelaide
Née le 10 Sept.

Le onze Septembre
L'an Mil huit cent trente Neuf, Le onze Septembre
à trois heures de Papier Medi, devant Nous Maire officiel
de l'Etat Civil de La Commune d'armantiere, est
Compara de Sieur Jesus François Chibout, age
de trente ans demourant à Elle Commune d'armantiere,
Intitule; Lequel nous a presenté un enfant du sexe
feminin Née en son Domicile hier dix present Mois
de Septembre à trois heures du Matin, de son Legitime
Mariage avec Alexandrine Adelaide Sebastein, agee
de vingt et un ans; lequel enfant il nous a déclaré
donner les surnoms de (Rose Adelaide) Les dites
presentation et declaration Nous ont été faites en
presence des Sieurs, Jean Baptiste victor sol, M. Des te molin, et de
age de quarante trois ans, Mansourier; et de
Jacques Andre Dubois, age de quarante deux ans,
Cultivateur, tous deux Enfants Majeurs demourant
en cette Commune, lesquels ont prouvé que le père de
l'enfant; Signé avec Nous apres lecture faite,
approuvé huit Mille

Carisim
Maire

sol. f. l. Chibout

N^o 38.
Naissance
curé
Louis
le 20 sept

L'an Mil huit cent trente Neuf, Le vingt
septième à six heures du soir, devant nous
Maire officiel de l'état civil de la commune
d'Armentières, est comparu le Sieur Louis Etienne
Henry curé dudit lieu, âgé de vingt quatre ans, Muni
d'un pouvoir de l'Assemblée communale d'Armentières,
lequel nous a présenté un enfant du Sexe Masculin
né en son domicile audit lieu, le jour d'hui vingt
septième Mois de Septembre à l'heure de midi de
son légitime mariage avec Marie Adèle qui de
ce mariage est âgé de vingt deux ans, auquel enfant il nous
a déclaré donner les prénoms de (Louis) lesdites
présentation et déclaration nous ont été faites
en présence des Sieurs Jacques André Dubois, âgé
de quarante trois ans, Cultivateur, et de Félix
Germain Mohin, âgé de quarante cinq ans, Afferant
tous deux témoins majeurs demeurant audit
Armentières lesquels ont, ainsi que le père de
l'enfant signé avec nous le présent acte, après
lecture faite;

(Caristin)
Maire

N^o 39.
Décès

Sebastien
Jean Louis
décédé le 20 sept
à l'âge de 1 mois
28 jours

L'an Mil huit cent trente Neuf, le vingt deux Septembre
à sept heures du matin, devant nous Maire officiel
de l'état civil de la commune d'Armentières, sont
comparus les Sieurs Pierre François Truffant âgé,
âgé de trente ans, Instituteur, et Lambert Louis
âgé de quarante deux ans, Manouvrier, tous deux
témoins majeurs, demeurant à l'Armentières
d'Armentières, lesquels nous ont déclaré que
Jean Louis Sebastien, âgé de cinq Mois vingt

huit jours, né audit lieu, département de
Seine et Marne, y demeurant; fille de Jean
Baptiste Sebastien, Cultivateur, et de Marie
grosier, Julie Leprieux sa femme, tous deux vivants
est décédé audit lieu, le vingt huitième Mois de Septembre
au domicile de son père et mère, à quatre heures de l'après
midi, et ont le déclarer signé avec nous le présent acte,
excepté le Sieur Lambert Louis qui a déclaré ne savoir
écrire ni signé de la interjelle suivant la loi après
lecture faite;

(Caristin)
Maire

N^o
40.
Naissance
Jacques
le 27. 1840

L'an Mil huit cent trente Neuf, Le vingt huit Septembre
à huit heures du matin, devant nous Maire officiel de
l'état civil de la commune d'Armentières, est comparu
le Sieur Louis Auguste Nostique, Jacques, âgé de quarante
quatre ans, demeurant à l'Armentières (profession de Manouvrier), lequel nous a déclaré
présenter un
enfant du Sexe Masculin né en son domicile le vingt huit
Septième Mois de Septembre, à huit heures du soir,
de son légitime mariage avec Françoise Marie Dagues
âgée de quarante et un ans, sa femme, auquel enfant
il nous a déclaré donner les prénoms de (Pierre François)
Lesdites présentations et déclarations nous ont été faites
en présence des Sieurs Pierre Denis Nostique, garde champêtre
âgé de soixante cinq ans, et de Pierre Louis Frémin
Cabaretier, âgé de vingt huit ans, tous deux témoins majeurs
demeurant en cette commune, lesquels ont signé avec nous
le présent acte, et le père de l'enfant nous a déclaré ne
savoir écrire ni signé de la interjelle suivant la loi
après lecture faite, après avoir été noté par moi;

(Caristin)
Maire

N.º 41.
Dées
vobis Marie
Angelique
âgée de
69 ans 1 Mois
Cinq Jours
Dées le
9 octobre

L'an Mil huit cent trente neuf, Le 17 octobre à
huit heures du matin, devant nous Maire officier
de l'Etat Civil de la Commune d'Armentières
sont comparus Les sieurs Pierre Desire Lepout,
âgé de vingt sept ans, fils de la Demeure à Doyon,
Cultivateur, et François Alexis Stautet, âgé de
vingt neuf ans, Marchand serrant, tous deux
demeurant au dit Armentières
Lesquels nous ont déclaré que; Marie Louise
Angelique vobis, âgée de soixante neuf ans
un Mois cinq Jours, née en cette dite Commune
deuxième de Sene et Marie, y demeurant
fille de Jean vobis, et de Marie Angelique
Dolle, sa femme tous deux Dées, épouse de
Louis Henry Lepout, son veuf âgé de soixante quatre
ans, et Dées au hameau d'Armentières
Armentières en son domicile hier à six heures
D'octobre à huit heures du soir, et à la suite
d'un acte signé avec nous de présent acte, et de Louis
Lepout à déclaré de savoir l'acte de naissance de
interpellé suivant la loi, après lecture faite,
approuvé un état d'âge nul;

N.º 42.
Naissance
Prison
Julie Joseph
Née le 9 octobre

L'an Mil huit cent trente neuf, Le neuf octobre à
huit heures du soir, devant nous Maire officier de
l'Etat Civil de la Commune d'Armentières, sont comparus
Le sieur Pierre Nicolas Michel Prison, âgé de quarante
trois ans, Marchand demeurant au dit Armentières
Lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin,
né en son domicile à l'heure d'aujourd'hui

Rousselot

Carrière
Maire

N.º 43
Mariage
Lefront
François
Marie
Chomman
Marie Stode
felicite
22 octobre

Mariage
L'an d'octobre à deux heures de l'après midi, 18.
de son légitime mariage avec Marie Jeanne
Julie Le Dou, sa femme, âgée de quarante
deux ans trois mois, auquel l'acte est nouveau. Déclaré
Donner le prénom de (Julie Joseph) Lesdites
présentation et déclaration nous ont été faites en présence
des sieurs Louis Pierre Fumier, âgé de vingt neuf ans
Laboureur, et de Pierre Denis Dubiche, âgé de soixante six
ans, garde champêtre, tous deux d'Armentières
demeurant au dit Armentières, lesquels ont été que le
père de l'Etat, signé avec nous le présent acte, après lecture
faite, approuvé un état d'âge nul.

François Pierre Dubiche
P. n. m. Prusong

Carrière
Maire

L'an Mil huit cent trente neuf Le vingt deux du
Mois d'octobre à deux heures de l'après midi, en la salle de
notre Maire et par devant nous, Félix Augustin
Lanson, Maire officier de l'Etat Civil de la Commune
d'Armentières, Canton de Dury, Arrondissement de
Maubeuge, Département de l'Yonne et Marne; sont
comparus pour contracter mariage, Le sieur François
Marie Lefront, âgé de trente ans, d'Armentières
Maire à Matillon près Paris, Département de la Seine,

Présent l'acte
de naissance de
à l'heure d'aujourd'hui
est signé la main
de l'Etat
légalisé le
le 22 octobre
à huit heures
du soir

Le douze Juillet Mil huit cent trente neuf,
Carrière demeurant à l'Armentières,
Majeur fils légitime de Pierre François Lefront,
d'Armentières en son vivant. En la Commune de Clamart, Seine;
Dées au dit Clamart en date du deux avril Mil huit cent dix
sept, suivant l'acte de son acte de Jean qui nous a été délivré
par Monsieur le Maire de la dite Commune de Clamart, en date
du vingt sept octobre Mil huit cent trente neuf, et de
Guerrite Robin, sa veuve, sans profession, demeurant à

Carrière
Maire

M. A. M.

fontenay-aux-Bois Canton et arrondissement de Neauphlie
 Contes tante audit mariage ainsi qu'il résulte de la procuration
 passée à Neauphlie devant Monsieur Mouton Notaire, Jument
 et Josephine de Neauphlie de Neauphlie en date
 du vingt quatre présent mois d'octobre; laquelle sera annexée
 au présent acte; d'une part; et demoiselle Marie Sté
 Felicité Bonnamy, âgée de seize ans deux mois seize jours.
 Née à Vincelles hameau de Fontenay Seine et Marne le dix août
 Mil huit cent vingt trois suivant l'extract de son acte
 de Naissance à Neuvelain par Monsieur Le Maire de la
 Commune de Fontenay en date du seize présent mois d'octobre
 Monsieur Maire demeurant chez son tuteur au hameau de St
 Commune de Fontenay; fille Mineure et légitime de
 Antoine Bonnamy; Charretier en son vivant décédé audit
 Vincelles hameau de Fontenay. Le Neuf août Mil huit cent
 vingt six. Suivant l'extract de son acte de décès à Neu
 delain par Monsieur Le Maire de la Commune dudit Fontenay
 en date du seize présent mois d'octobre; et de son épouse
 Sté Marie, sa femme aussi décédée audit Vincelles même
 Commune de Fontenay. En date du premier Janvier Mil
 huit cent trente deux; suivant l'extract de son acte de
 décès à Neu delain par Maudit Sieur Le Maire de dit Fontenay.
 En date du seize présent mois d'octobre; petite fille
 de Philippe Marie Bonnamy décédée en cette Commune
 Le Douze Janvier Mil huit cent vingt sept; et de
 Marie Madelaine Dehain, sa femme décédée le onze
 octobre Mil huit cent six; suivant leurs actes de décès
 portés sur les registres civils de cette Commune
 par leurs paternelles et de Louis Morry, et de Marie
 Madelaine et étant, sa femme; tous deux décédés par
 leurs mères. Les deux futurs Epoux ont déclaré sous
 le ser de serment qu'ils ignorent le lieu du décès et celui
 du dernier domicile des dits leurs paternelles et que
 leurs a été également attesté par les quatre Communes dirigés
 Monsieur qui nous ont affirmé sur serment que quoiqu'ils

 Domicile
 de
 Monsieur
 Maire
 Mouton

Connaissent l'Epouse, ils signent ledit acte du 19.
 des dits leurs paternelles, et leur dernier domicile.
 La dite Mineure dûment autorisée à contracter mariage
 par délibération du conseil de famille tenue par Monsieur
 Le Tuteur de pais du Canton de dix, sur serment de Monsieur
 en date de la tend dûment enregistré; la dite Mineure
 assistée en outre du Sieur Michel Ferrine son tuteur.
 demeurant audit hameau de St, qui présent et consentant
 audit mariage d'une part; lesquels nous ont été mis de
 procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont
 les publications ont été faites devant la principale porte de
 Notre Maison Commune; savoir; les dimanches premiers et
 huit septembre avant midi; aucune opposition audit mariage
 ne nous ayant été signifiée, fait aut droit à deux répétitions, après
 avoir donné lecture de l'acte de l'Epouse mentionnée et du
 chapitre six du titre du Code civil intitulé du mariage; avons
 demandé au futur Epoux et a la future Epouse, s'ils veulent
 se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu
 séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la
 loi que le Sieur François Marie Lefont, et demoiselle
 Marie Sté Felicité Bonnamy, sont mis par le mariage
 de quoi nous dressé acte en présence de Morry Hubert, âgé
 de quarante ans; domicilié à Truffort Seine et Marne; Berger
 ami de l'Epoux, Sébastien Berle; âgé de quatre vingt ans.
 Meneur rés en cette Commune ami de l'Epouse, tous deux
 témoins de l'Epoux. Morry y résidant âgé de quarante deux
 ans Berger demeurant à Joincy Seine et Marne, oncle
 maternel de l'Epouse, et quantin Jean, âgé de cinquante
 deux ans, y résidant en cette Commune oncle paternelle
 de l'Epouse, tous deux témoins de l'Epouse, et sont

quatre témoins Majeurs, lesquels ay en
qu'il leur en a été aussi donné lecture, à le
Sieur Nony Aubert Signé avec Nous, et les
Sieurs Nony Perrin, Nony, Jean, et Sébastien barile, Nous ont déclaré Me Savoir
Perire Ni Signé de la interpellé suivant la loi
ay en lecture faite, approuvé deux d'avois bons et
sept autres Nony Michel et le Not de Surcharge

NONI

Carisier
Maire

N. 45.
Naissance
Vivry français,
Auguste
le 19. 9br.

L'an Mil huit cent trente Neuf, Le quatorze Novembre
à huit heures du matin, devant Nous Maire officier de l'Etat
Civil de la Commune d'armantieres, est comparu Le Sieur
Nicolas Victor Vivry, âgé de trente ans, Majeur demeurant
à Mes-hameau de cette Commune, lequel Nous a présenté
un enfant du sexe masculin, né en son domicile audit
Mes, le treize présent mois de Novembre, à trois heures du soir
de son légitime mariage avec Elise Elisabeth Augustine
Jacquin, la femme âgée de vingt deux ans, lequel
enfant il Nous a déclaré donné les provisions de François-
Auguste) ledit enfant présentement et déclaration Nous ont été
faites en présence des Sieurs Félix Jumeau, âgé de trente
ans, et de André Dubois, âgé de quarante trois ans. Tous
deux témoins Majeurs demeurant en cette Commune, lesquels
à Le Sieur Dubois Signé avec Nous le présent acte, et les Sieurs
Jumeau et le père de l'enfant Nous ont déclaré Me Savoir
Perire Ni Signé de la interpellé suivant la loi, après
lecture faite

Carisier
Maire

N. 46.
Décès
Pinson
Julie Joseph
âgé de 11 mois
12 jours.
décès le
21 Novembre

L'an Mil huit cent trente Neuf, Le vingt ^{20^e}
deux Novembre à sept heures du matin, devant
Nous Paroissier, Maire officier de l'Etat Civil de
la Commune d'armantieres, sont comparus
Le Sieur Pierre Formany, âgé de quarante et
un ans, Manouvrier, et Louis Pierre Formany, âgé
de trente ans, ouvrier, tous deux Femmes
Majeurs, demeurant audit armantieres, lesquels
Nous ont déclaré que (Julie Joseph) âgé de
un mois deux jours, né en cette Commune
demeurant, fils de Pierre Nicolas Michel Pinson,
Arresté, et de Marie Jeanne Julie Ledru, sa
femme, tous deux vivants, est décédé audit
armantieres au domicile de ses père et mère, hier
vingt un dudit mois de Novembre, à onze heures
du soir, et à le Sieur Formany Signé avec Nous
le présent acte, et le Sieur Pierre Formany a
déclaré Me Savoir Perire Ni Signé, de la interpellé
suivant la loi, après lecture faite, approuvé le Not
pinson nous plaigne

Carisier
Maire

N. 46
Naissance
Hamoteaux
Auguste
Philipandre
le 24. 9br.

L'an Mil huit cent trente Neuf, Le vingt quatre Novembre
à deux heures de l'après midi, devant Nous Paroissier,
Maire officier de l'Etat Civil de la Commune d'armantieres
est comparu Le Sieur Auguste Widore, parfact Hamoteaux,
âgé de vingt deux ans, demeurant à Mes-hameau
d'armantieres, lequel Nous a présenté un enfant du sexe
masculin, né à son domicile, le jour hier vingt quatre
dudit mois de Novembre à neuf heures du matin,

de son légitime mariage avec Louise alexandrine
 Marteau, âgée de vingt ans, sa femme, auquel
 enfant il nous a déclaré donner les grâces de
 Auguste alexandre Mesdits présentation et
 déclaration nous ont été faites en présence des Sieurs
 François Denis Jouspant fuy, âgé de trente ans,
 Jussituteur; et de Casimir Lambert Cousin, âgé de
 quarante deux ans, Manouvrier, tous deux Menions
 Majeurs, demeurant audit hameau d'Albi, lesquels ont
 Lesdits fuy, et hamoteaux, père de l'Époux, signés avec
 nous le présent acte; et le Sieur Cousin a déclaré que
 l'Époux l'Épouse lui signés de l'Épouxelle devant lui,
 après lecture faite;

Casimir Lambert
 Maire

N^o 249
 Mariage
 Robinet
 et
 Lelièvre
 le 2 Décembre

Le jour du huit cent trente neuf, le deux du mois de décembre
 à trois heures de l'après midi, en la salle de Notre Mairie
 et par devant nous Casimir Lambert Jouspant, Maire officier
 de l'État civil de la Commune d'Armentières, Département
 de Seine et Marne, sont comparus pour contracter mariage,
 Le Sieur François fely Robinet, âgé de vingt et un ans
 de seize mois dix jours. Né en la Commune de Saint Jean les
 deux Tuncay, Département de Seine et Marne, le vingt
 six Janvier Mil huit cent dix huit; suivant l'Extrait
 de son acte de Naissance à Nous Délivré par Monsieur l'adjoint
 au Maire de la dite Commune de Saint Jean le trente
 Novembre Mil huit cent trente neuf; profession de boucher
 domicilié audit Saint Jean, chez les père et mère; fils
 Mineur tout qu'au mariage; assisté de Louis Simon
 Robinet; son père, Marchand boucher, et de Dame
 Jeanne française genévieve gettelier sa mère tous
 deux demeurant audit Saint Jean, ici présents et
 consentant audit mariage d'une part. Et Demoiselle
 Sophie Elise Lelièvre, âgée de vingt ans
 dix mois; Né audit armentières le quatre Juin

Mil huit cent dix Neuf, suivant son acte de
 Naissance porté sur le registre Civil de cette
 Commune; Cuisinière demeurant chez Monsieur Jébert
 audit Saint Jean, fille Mineure de Pierre Joseph
 Augustin Lelièvre, garde particulier en son vivant, D'ici
 en cette Commune. Le deux avril Mil huit cent vingt
 Neuf, comme il est constaté par son acte de Naissance
 porté sur les registres, assisté de Dame Sophie Dolle sa
 Mère demeurant audit armentières i-ci présentes
 et consentante audit mariage d'autre part; et
 Lesquels nous ont dégués de procéder à la célébration du
 mariage projeté entre eux, et dont les publications ont
 été faites devant la principale porte de Notre Maison
 Commune; savoir les dimanches dix sept et vingt quatre
 Novembre dernier; à l'heure de midi; pareilles publications
 ont été faites en la Commune dudit Saint Jean les deux
 Tuncay, savoir les dits dimanches dix sept et vingt quatre
 Novembre dernier, suivant le certificat Délivré par Monsieur
 l'adjoint au Maire de la dite Commune de Saint Jean
 le date du trente Novembre dernier dument légalisé
 aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée,
 faisant droit à leur réquisition; après avoir donné lecture
 de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre
 dix du titre du Code civil intitulé du mariage,
 avons demandé au futur Époux, et à la future Épouse
 s'ils voulaient se prendre pour Mari et pour femme,
 Chacun d'eux ayant répondu par l'affirmative et affirmati-
 vement, Nous déclarons au Nom de la loi que le Sieur
 François fely Robinet, et Demoiselle Sophie Elise
 Lelièvre sont unis par le mariage, de quoi

* avons l'acte de naissance de M^r Etienne Dimit
 Philippe Cornu agé de quarante trois ans aujourdhui
 L. Billard ami de l'epoux, Pierre Billard age soixante
 Cornu trois ans l'attestation ami de l'epoux tour
 Jean Louis Malin deux temoins de l'epoux, demeurant audit
 Cornu de Jean, Carisien Claude Louis age de
 soixante cinq ans, propre oncle maternel de
 l'epoux, Malin Jean Louis age de cinquante
 francor cinq ans, propre oncle maternel de l'epoux.
 Tous deux temoins de l'epoux demeurant audit
 Robinet armementier et tous quatre Commis majeurs,
 Robinet de quels apres qu'il leur a été donne lecture
 J. J. G. s'ont signés avec nous et les Parties contractantes
 Belletrier excepté l'epoux et la mere de l'epoux
 femme qui ont déclaré ne savoir l'un ni l'autre
 Robinet de ce interpellés suivant la loi,
 approuvé en l'endroit Bon.

(Carisien) francor Robinet, J. J. G. et Robinet,
 J. J. G. femme Robinet, L. Billard,
 Belletrier, Cornu, Carisien
 Jean Louis Malin (Carisien) Maire

No 48:
 Naissance
 Farouet
 Ernestine,
 née le 20 Decembre

L'an Mil huit cent quatre vingt un 22
 Membre à dix heures du matin; devant nous
 Carisien, Maire officier de l'Etat civil de la Commune
 d'armementier; Et Compagnon de M^r, le sieur Joseph Gregoire
 Farouet; Capitaine retraité chevalier de la Legion
 d'honneur, agé de cinquante cinq ans demeurant audit
 armementier; lequel nous a présenté un enfant de sexe
 féminin né en son domicile hier vingt de present
 Mois de Decembre à onze heures du soir; de son
 Legitime Mariage avec Therese de Jesus Ricorda
 Widora Nicolsara de Saint Jean de Dios Gonzalez,
 la femme agée de quarante trois ans, auquel enfant
 nous a déclaré donné le prénom de (Ernestine);
 les dites presentation et declaration nous ont été faites en
 presence des Sieurs vicaires Auguste Farouet, Cultivateur
 agé de quarante trois ans, et de Louis Pierre Belong,
 Specteur de poisson, agé de quarante huit ans;
 tous deux temoins obligés demeurant audit armementier, lesquels
 ont; ainsi que l'epoux de l'enfant signés avec nous le present
 acte, apres lecture faite;

Louis Farouet
 Farouet
 Carisien Maire

No 49:
 Naissance
 Gaillard
 Louis arbine
 né le 29 xbre

L'an Mil huit cent quatre vingt un 23
 à dix heures du soir; devant nous Carisien, Maire officier de
 l'Etat civil de la Commune d'armementier; Et Compagnon
 de M^r Leonard Gaillard, agé de vingt sept ans; charretier
 demeurant à M^r hameau de cette Commune, lequel nous
 a présenté un enfant de sexe masculin né en son domicile
 hier vingt sept present Mois de Decembre à huit heures du
 soir; de son legitime Mariage avec Genevieve Liette Monet,
 la femme agée de vingt deux ans; auquel enfant
 nous a déclaré donné le prénom de (Louis arbine)
 les dites presentation et declaration nous ont été faites
 en presence des Sieurs vicaires Widore parfant hameau

Age de vingt neuf ans, cultivateur; et de Louis
 Etienne Ouvrier, age de vingt quatre ans, Membre
 tout deux de la commune d'Ally-sur-Oise, demeurant audit lieu
 Lesquels ont signe avec Nous le present acte, et le pere
 de l'infant Monseigneur de Savoie, pere de l'infant de
 Sardaigne, suivant la loi apres lecture faite;

OUVERT
 Le Maire

Carrière
 Maire

Table alphabétique des actes contenus au present registre

page;	actes,	Naissance
8		Mémortier prudent Joseph . . . 7 Mai
7		Mémortier Notinadel . . . 7 Mai
15		Debarle Arsene . . . 18 aout
21		Garandel Ernestine . . . 20 xbre
16		Gaij Rose Adelaide . . . 10. Jbr
4		Grémin Louise Félicité . . . 12 Mars.
20		Gammoteaux Auguste Alexandre . . . 24. Jbr
9		Jacquin Louis François . . . 19 Mars
17		Jacquin Pierre François . . . 27. Jbr
7		Leprieux Geneviève Desiré . . . 1. Février
12		Leprieux Louis . . . 28 Juillet
11		Le Roy Charles Louis . . . 1. Juillet
9		Marteaux Amie Martine . . . 21. Mars
1		Monet Françoise Victoire Eléonore . . . 1. Janvier
16		Ouvrier Louis . . . 20 Jbr
22		Paillard Louis Arsene . . . 27. xbre

222

page;	actes	Mite des Naissance
14		Prinson Jules Joseph . . . 9. 8bre
9		Robiche Hypolite Alphonse . . . 22. Mai
4		Rousselot François Honoré . . . 10 Mars.
9		Sébastien Jean Louis . . . 25 Mars.
12		Sébastien Victoire Fésime . . . 1. aout
2		Tarette Louis Daniel . . . 29 Janvier
4		Thierry Jules Honoré . . . 11 Mars
19		Vibry François Auguste . . . 15. Jbr

Mariages

6		Gautier Louis Baptiste Olivier, et Prigaut Marie Antoinette Stodistique; 2 avril
8		Grégoire Vincent Desiré; et Lelong Louise Augustine . . . 18 Mai
15		Lachasse François Marie Aimé; et Chibout Louise Françoise . . . 11. Jbr
1		Le Conte Louis Hidore; et Molin Victoire Louise . . . 15 Janvier
18		Le Grand François Marie; et Dormany Rose Marie Félicité . . . 22. 8bre
20		Robinet François Félix. et Lelièvre Sophie Elise Luce . . . 2. xbre

E. Bouché

Table contenant 24 actes de
Naisances, 6 Mariages, et 19 Décès
Etat du Registre quarante Neuf actes
Certifié véritable par M^{re} Maire de La Commune
D'annuité Le huit Janvier Mil huit cent
quarante;

Carrien
Maire

Registre d'état-civil

1840

page	acte	Décès	
10.		Charles Marie Joseph	12 Juin
10.		Claret Rose-anatolie ugenie	19. Juin
11		Cousin alexandrine	24. Juillet
14		Coutin Xavier prudent	30. août
14		Déjard Marie-anne	30. août
12.		Delorme Julien gustave	30. août
10		Dubois Denis omerine <i>intest transcription</i>	8. Juillet
2		J. Lamery Marie Louise Elodie	20. Juin 6. 18. x. 1838
7.		J. Reinin Louise Felicité	25. Janvier
15.		gerard Céline	25. avril.
5		Le clerc Marie Louise Sophie victoire	14. août
5		Le preux genevieve Desiré	28. Janvier
14		Le Roy charles Louis	2. février
20		Prison Julie Joseph	29. août
9		Thiry veronique Denise Toussine	21. jbre
7.		Tobaston pierre antoine	25. Mars.
16.		Sebastien Jean Louis	2 avril.
17.		Vitry Marie Louise angeleque	20. jbre
		Enfant né sans vie	9. 8bre
7.		Le preux	1. février

La présente